



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-six Le neuf avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Agnès RICHARD. <u>Date de convocation</u> : Le 03 avril 2026 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Agnès RICHARD, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Maryline DURET, Estelle DURET-ROYER, Christelle BRETTON, Florian ALGARRA-SUPPO, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Olivier SEIFERT, Carole BEAURE, Victor DEPPEZ <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Sébastien CARTON	

Délibération n° D26-22

Objet : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Madame le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

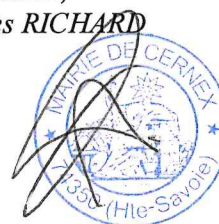
- les conditions d'organisation du débat d'orientations budgétaires ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir délibéré,

✓ **DECIDE** d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Agnès RICHARD



Certifiée exécutoire le 10/04/2026
Transmise en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2026
Affichée le 15 AVR. 2026